



Fiche Mémo : Le Kap Numérik 2025

1. Qui peut en bénéficier ?

- **Artisans & TPE** inscrits au Répertoire des Métiers ou au RCS.
- **Entreprises basées à La Réunion** de moins de 20 salariés.
- **Chiffre d'affaires** : Inférieur à 500 000 € (pour les 0-9 salariés).
- *Note : Les auto-entrepreneurs sont pleinement éligibles.*

2. Quel montant est remboursé ? Le calcul se fait sur le montant Hors Taxes (HT) de votre devis :

- **0 à 9 salariés : 80 %** de prise en charge (remboursement maximum total de **3 200 €**).
- **10 à 19 salariés : 50 %** de prise en charge (remboursement maximum total de **2 000 €**).

3. Plafonds par type de projet (Cumulables dans la limite du plafond total) La Région fixe des limites par prestation :

- **Site Vitrine** : Jusqu'à 1 200 € remboursés.
- **Site E-commerce (Boutique)** : Jusqu'à 2 000 € remboursés.
- **Contenus (Photos, Logo, Charte graphique)** : Jusqu'à 2 000 € remboursés.
- **Réseaux Sociaux / Community Management** : Jusqu'à 1 000 € remboursés.

4. Les 3 règles d'or pour bénéficier de l'aide

1. **Le devis d'abord** : Il ne faut **payer aucun acompte** ni signer de devis avant d'avoir déposé la demande sur le portail de la Région.
2. **Le remboursement** : Vous réglez la facture du prestataire, puis la Région vous rembourse sur présentation des justificatifs de paiement.
3. **100 % en ligne** : La demande se fait sur : <https://www.regionreunion.com/aides-services/article/le-kap-numerik-programme-europeen-feder-2021-2027>

5. Documents à préparer pour votre dossier

- Un **Kbis** ou extrait **D1** (moins de 3 mois).
- Dernier **Bilan** ou **Avis d'imposition** (pour les auto-entrepreneurs).
- Une copie de votre **Pièce d'identité**.
- Un **RIB** (au nom de l'entreprise).
- Mon **devis détaillé**, non signé (pour la demande initiale).



Le Parcours Kap Numérik en 4 Étapes Clés

Pour bénéficier de l'aide de la Région Réunion, il est impératif de suivre cet ordre précis :

Étape 1 : La Préparation du Dossier

- Vous rassemblez vos documents administratifs : Kbis (moins de 3 mois), pièce d'identité, RIB et avis d'imposition.
- Je vous fournis un **devis détaillé et non signé**, conforme aux exigences de la Région.

Étape 2 : Le Dépôt en Ligne (Priorité n°1)

- Vous déposez votre demande 100 % en ligne sur le portail : <https://www.regionreunion.com/aides-services/article/le-kap-numerik-programme-europeen-feder-2021-2027>
- **Règle d'or** : Aucun paiement (acompte) ne doit être effectué et aucun devis ne doit être signé avant d'avoir déposé ce dossier.

Étape 3 : Réalisation et Paiement

- Une fois le dossier déposé, les travaux commencent.
- Vous réglez la facture du prestataire (ZIMA SOLUTIONS RÉUNION).
- *Note : Mes facilités de paiement vous permettent d'étaler vos règlements pour préserver votre trésorerie.*

Étape 4 : Le Remboursement final

- Une fois le projet terminé et la facture intégralement payée, vous envoyez la **facture acquittée** (justificatif de paiement) à la Région.
- La Région vous verse alors votre remboursement : **80 %** du montant HT pour les entreprises de 0 à 9 salariés ou **50 %** pour celles de 10 à 19 salariés.

Comparatif : Investissement Réel vs Coût Final (HT)

Type de Projet	Prix estimé (HT)	Aide Kap Numérik (80 %)	Reste à charge final
Site Vitrine	1 200 €	- 960 €	240 €
Site E-commerce	3 000 €	- 2 000 € (Plafond atteint)	1 000 €